

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 37/1850 :

Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité à Mont-Vert les Hauts - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Le Maire de SAINT-PIERRE



Adresse de l'Administration : Mairie
974-219740001 - 974-219740011 - 974-1850-DE
Date de transmission : 13/03/2025
Date de réception : 13/03/2025

Michel FONTAINE

Affaire n°37/1850 : Réhabilitation d'un terrain sportif de proximité à Mont-Vert les Hauts -
Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre poursuit son programme de réhabilitation des terrains sportifs de proximité, avec celui du terrain de Mont vert les hauts, situé en face du domaine Vidot, en plein cœur d'une cité.

Ce terrain, anciennement un terrain de tennis, s'est dégradé au fil du temps et constituait un lieu de rassemblement pour les habitants du quartier.

Dans l'objectif de redynamiser le quartier, notamment grâce à l'intervention des associations et à la promotion des interactions entre les habitants, la collectivité souhaite profiter de cette rénovation pour scinder le terrain existant en deux.

Sur la première partie, un terrain de football en gazon synthétique sera créé, tandis que la deuxième partie accueillera un terrain multi sports, avec la possibilité de pratiquer le roller sur une surface en résine.

Cette opération, d'un coût prévisionnel de **500 000.00 € HT**, est éligible au financement de l'**Union Européenne** dans le cadre du programme FEDER – FSE+Réunion 2021-2027 dont l'autorité de gestion est la Région Réunion.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- | | |
|--|------------------------|
| ➤ Union Européenne (FEDER-2021-2027) : | 400 000.00 € HT |
| (80% de la part éligible) | |
| ➤ COMMUNE : | 100 000 € HT |
| (20% de la part éligible et 100% part non éligible) | |

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité,
- **DE SOLLICITER** l'Union Européenne, au titre de l'action 5.2.1 : Investissements Territoriaux Intégrés Ruraux (ITIR), Soutien aux projets en milieux Rural des Hauts visant le développement des superstructures à la population ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250311-37-1850-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025